

La mort d'un proche est un moment douloureux dans la vie d'une famille et d'une collectivité. Elle entraîne un sentiment de perte puisque ceux et celles qui ont partagé notre vie ne sont plus avec nous.

La foi chrétienne, cependant, nous révèle le vrai sens de la mort et suscite l'espérance. La mort, pour le disciple du Christ, est la porte de la vie éternelle. Comme saint Paul nous le rappelle, même si nous sommes en deuil, la résurrection de Jésus Christ d'entre les morts est pour nous source d'espérance et de réconfort. (Cf. *1 Thessaloniens* 4, 13-17)



## DIOCÈSE DE NAMUR

rue de l'Evêché 1, 5000 Namur  
**Tél. :** 081.25.10.80

secretariat.veche.namur@skynet.be

**Site :** [www.diocesedenamur.be](http://www.diocesedenamur.be)

photo couverture : J. Vaguener



éd. resp. : J. Rochette  
vic. ép. CLeF  
(catéchèse, liturgie et formation)  
janvier 2013

## LES FUNÉRAILLES CHRÉTIENNES



dans l'espérance  
de la résurrection

Repères diocésains  
pour la collaboration  
Eglise — Pompes funèbres

### *Des situations nouvelles*

La mort et l'organisation des funérailles sont aujourd'hui en pleine évolution. On peut citer notamment : la mort à l'hôpital ou en maison de repos, l'existence de funérariums et les récents crématoriums, la difficulté pour les prêtres d'assumer de nombreuses liturgies de funérailles, une organisation pastorale qui concerne la communauté chrétienne toute entière et pas seulement le clergé, etc.



### *Dispositions pastorales dans le diocèse de Namur*

#### *Signification chrétienne des funérailles*

La mort du chrétien trouve son sens dans la mort et la résurrection du Christ. Elle n'est pas une rupture totale : « Si nous mourons avec le Christ, avec lui nous vivrons » dit saint Paul. A la suite du Christ, la mort du chrétien est une Pâque (passage) vers la vie nouvelle, vers la résurrection. C'est de cette foi et de cette espérance que l'Eglise témoigne lors des funérailles.

#### *Au service des familles*

Les paroisses et les Pompes funèbres sont au service des familles qui connaissent le deuil d'un proche. Les paroisses apprécient les services rendus aux familles par les Pompes funèbres. Une bonne concertation entre la paroisse et les Pompes funèbres est souhaitable. Celles-ci prendront contact avec la paroisse dès que possible pour fixer, de commun accord avec la famille, le jour et l'heure des funérailles et le type de célébration (soit eucharistie, soit liturgie de la Parole).

- **L'église paroissiale est et doit rester le lieu habituel de la liturgie des funérailles**, comme elle est le lieu du baptême, de la profession de foi, du mariage et aussi du rassemblement dominical.

- Le funérarium ou le domicile du défunt permet la visite des familles et, parfois, une veillée de prière. **La liturgie des funérailles ne sera pas célébrée au funérarium, mais à l'église** ; si le passage à l'église n'est pas demandé, un **temps de prière, non-liturgique**, pourra être proposé au funérarium, avec discernement, et présidé par **un délégué de la paroisse**.

- **Tous les baptisés ont droit à des funérailles célébrées à l'église** ; des questions d'argent ne peuvent les en priver. Au besoin, la paroisse renoncera à la participation financière qui lui revient normalement.

- Autant que possible, il convient que **la crémation** ait lieu, comme l'inhumation, **après la liturgie** des funérailles.

- Lors du **passage au crématorium**, les familles chrétiennes qui le souhaitent peuvent demander qu'une prière (et non pas la célébration des funérailles) soit organisée dans une salle appropriée ; un assistant pastoral désigné à cet effet par le diocèse, en contact avec la paroisse d'origine, accueillera les familles pour ce **temps de recueillement**.

- Dans les paroisses, **des équipes pastorales** sont en voie de formation afin d'**accompagner les familles** lors du décès et éventuellement après les funérailles, et de préparer avec elles la liturgie.